Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260605-CM26060523-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 29 mai 2026 **Date d'affichage de la liste des délibérations** Le 10 juin 2026 **Nombre de conseillers** En exercice **29** Présents ou représentés **29** Votants **29**	L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18 heures 30 Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique **Etaient présents** : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : Mme Célia BEST (procuration à Mme Dorothée DURAND) M. Pierre BOENNEC (procuration à Mme Pauline LOUSSOUARN) Mme Christine COUROT (procuration à Mme Martine OLIVIER) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Joëlle KERSUAL a été élue secrétaire de séance.

2-3 Initiation à la langue Bretonne

Monsieur Nicolas JULIENNE, rapporteur, expose :

« Par délibération n°4-1 en date du 27 septembre 2021, le Conseil municipal avait accepté de contribuer, aux côtés du Conseil départemental du Finistère et du Conseil régional de Bretagne, au financement de l'initiation à la langue Bretonne dans les écoles primaires publiques pour la période allant de septembre 2021 à juillet 2024 à raison d'une heure par semaine de classe. Le montant à la charge de la Commune pour l'année scolaire 2021 / 2022 s'élevait à 3 650 € pour 6 classes, soit environ 600 € par classe. Depuis lors, ce dispositif a été reconduit chaque année scolaire.

Par courriel reçu le 28 avril 2026, le Conseil départemental nous informe que l'école maternelle Nicole et Félix Le Garrec a formulé une demande d'intervention pour trois classes au titre de l'année 2026 / 2027. Cette demande a été validée pédagogiquement par l'Inspection académique du Finistère.

Le Conseil départemental nous demande de confirmer la prise en charge du financement correspondant. Le coût prévisionnel est de 5 400 €, dont 2 280 € à la charge de la Commune, soit 760 € par classe.

Ce dossier a été examiné par votre Commission solidarité Enfance Jeunesse lors de sa réunion du mardi 26 mai 2026 ; elle vous propose de lui réserver une suite favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu l'avis de la Commission solidarité Enfance Jeunesse en date du 26 mai 2026
Adopte les conclusions du rapporteur
Approuve la mise en œuvre du dispositif d'initiation à la langue Bretonne dans les conditions exposées ci-dessus
Prend acte du montant correspondant restant à la charge de la Commune, soit 760 € par classe
Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment à verser les sommes correspondantes.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 11 juin 2026
Monsieur le Maire,

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTERE

Jean-Baptiste HUET